

Aperçu du rapport annuel 2019

OBJET DU RAPPORT

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont établi la Commission de coopération environnementale (CCE) en 1994 en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), qu'ils ont conclu parallèlement à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). La CCE a pour mission de faciliter la collaboration entre les trois pays et de favoriser la participation du public pour promouvoir la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord.

Le Conseil, le Secrétariat et le Comité consultatif public mixte (CCPM) sont les trois organes constitutifs de la CCE. Le Conseil est composé du plus haut représentant gouvernemental dans le domaine de l'environnement de chacune des Parties à l'ANACDE. Il régit la CCE, définit les priorités stratégiques des travaux concertés pour la CCE et approuve l'ensemble du programme et le budget. Le Secrétariat, dont le siège se trouve à Montréal, est placé sous l'autorité d'un directeur exécutif qui veille à la mise en œuvre du programme de travail concerté portant sur diverses questions environnementales en Amérique du Nord, ainsi que le traitement des communications que présente le public dans le cadre du processus relatif aux questions d'application des lois de l'environnement (désigné « processus SEM », selon l'acronyme anglais). Le CCPM, composé de quinze membres, constitue un organe consultatif du Conseil en ce qui a trait aux questions qui entrent dans le champ d'application de l'ANACDE. Le site Web <www.cec.org> fournit de plus amples renseignements sur les travaux de la CCE.

Le présent rapport annuel donne suite aux dispositions du paragraphe 12(1) de l'ANACDE, qui imposent au Secrétariat d'établir un tel rapport chaque année afin de rendre compte des activités et des dépenses de la Commission au cours de l'année précédente, de même que des mesures qu'ont respectivement prises les trois Parties pour s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord, ce qui comprend des données sur les activités poursuivies en matière d'application des lois de l'environnement.

TABLE DES MATIÈRES

1. Sommaire.....	3
2. Rapports d'étape nationaux	3
3. Rapport concernant les communications sur les questions d'application.....	14
4. Rapport sur la mise en œuvre du Plan opérationnel pour 2019 et 2020 (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020)	15
5. Annexe I – Déclaration du conseil de 2019, à Mexico	26

1. SOMMAIRE

À l'occasion du 25^e anniversaire de la CCE, le Conseil s'est réuni pour sa XXVI^e session ordinaire à Mexico, au Mexique, les 24 et 25 juin 2019; le thème de cette année mettait l'accent sur l'économie circulaire et l'efficacité. Le Conseil a examiné les synergies et les possibilités de conjuguer les efforts déployés sur les plans national et régional et les activités réalisées au sein de la société civile et du secteur privé en vue d'obtenir des résultats positifs à l'égard des déchets marins, du gaspillage et des déchets alimentaires ainsi que de leurs répercussions sur l'environnement, les écosystèmes, le climat et l'économie. Le Conseil de la CCE a annoncé l'achèvement fructueux du Plan opérationnel pour 2017 et 2018 et approuvé le nouveau programme de travaux pour les deux prochaines années. Il a également annoncé la réalisation du troisième Défi Innovation jeunesse, un concours qui invite les jeunes à proposer des solutions novatrices pour une croissance verte. Cette année, les prix ont été attribués à trois entreprises innovantes dont les projets portaient, respectivement, sur la transformation de déchets en blocs de maçonnerie et en éléments de mobilier; sur la transformation de déchets organiques en aliments de qualité pour les animaux; sur l'utilisation de robots afin de recourir à la lumière ultraviolette pour remplacer les pesticides dans les fraisières.

Le 10 décembre 2019, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont conclu le protocole modifiant l'ACEUM (Accord Canada-États-Unis-Mexique), qui comportait des dispositions visant à renforcer l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord. Les Parties ont également conclu un nouvel accord de coopération environnementale (ACE) qui comprend des dispositions détaillées visant à renforcer la coopération. En outre, le 19 décembre, les États-Unis ont adopté une législation de mise en œuvre nationale pour établir des mécanismes de conformité nationaux. Une fois ratifiés, le traité relatif à l'accord commercial et l'ACE remplaceront respectivement l'ALÉNA et l'ANACDE et serviront d'accord-cadre pour le maintien de la CCE. L'entrée en vigueur est prévue pour l'été 2020.

2. RAPPORTS D'ÉTAPE NATIONAUX

2.1. Canada

Entre janvier 2019 et mars 2020, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a continué de faire avancer les dossiers environnementaux prioritaires du Canada en s'attaquant aux rejets de polluants et de déchets dans notre air, notre eau et nos sols, protégeant les Canadiens contre les menaces environnementales, encourageant la transition à une économie axée sur une croissance propre et protégeant notre biodiversité et nos espèces sauvages uniques. Le ministère a déployé ces efforts en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'appuyer la réconciliation avec les peuples autochtones et d'affirmer le leadership du Canada sur la scène internationale. Un certain nombre de ces réalisations sont décrites ci-après.

Changements climatiques et croissance propre

Les changements climatiques constituent l'un des enjeux les plus importants de notre époque. Le 9 décembre 2016, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont adopté le [Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques](#) (CPC) en vertu duquel le Canada entendait prendre d'ambitieuses mesures pour lutter contre les changements climatiques. En 2019, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il s'engageait à dépasser son objectif de réduction des émissions d'ici 2030 et qu'il visait à réduire ses émissions nettes à zéro

d'ici 2050 notamment en établissant des cibles (juridiquement contraignantes) de réduction des émissions tous les cinq ans. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement du Canada prendra de nouvelles mesures, dont la plantation de deux milliards d'arbres afin d'intensifier la séquestration des émissions de carbone et la modernisation de 1,5 million de maisons en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et de faire économiser de l'argent aux Canadiens sur leur facture énergétique. Le Canada continue de collaborer avec ses partenaires internationaux en vue d'intensifier les efforts de lutte contre les changements climatiques, notamment en mettant en application les dispositions de l'Accord de Paris.

Le Canada et le Royaume-Uni demeurent les chefs de file de l'[Alliance : Énergiser au-delà du charbon](#), qui comptait en date de juin 2020 plus de 100 membres (pays, régions, villes, entreprises et organisations) déterminés à éliminer progressivement l'utilisation de l'énergie au charbon. Depuis 2015, le Canada soutient l'accélération de l'innovation en matière d'énergie propre à l'échelle planétaire par sa participation à Mission Innovation; il s'est d'ailleurs engagé à doubler les investissements publics dans les activités de recherche, développement et démonstration (R-D-D) liées à l'énergie. Le Canada est en bonne voie d'atteindre son objectif de 2020. Depuis 2016, il copréside l'[Initiative mondiale sur le méthane](#) et, en 2019, a accepté de relever le Défi mondial du méthane à l'appui des efforts déployés actuellement en vue de réduire les émissions de ce puissant gaz à effet de serre. À titre de participant actif au [Protocole de Montréal](#) et de donateur à son Fonds multilatéral, le Canada a continué de soutenir la mise en œuvre à l'échelle mondiale de l'Amendement de Kigali (entré en vigueur le 1er janvier 2019), qui prévoit l'élimination progressive des hydrofluorocarbures.

Tarification de la pollution par le carbone

Un grand nombre d'intervenants reconnaissent que la tarification de la pollution par le carbone est l'un des moyens les plus efficaces d'inciter les émetteurs à réduire leurs émissions de GES et de stimuler une croissance propre. Cette approche représente l'une des principales politiques qui aidera le Canada à atteindre l'objectif fixé par l'Accord de Paris, à savoir réduire d'ici 2030 ses émissions de GES de 30 % par rapport aux niveaux de 2005. En octobre 2016, le gouvernement canadien a présenté l'[Approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone](#). Cette approche permet de veiller, dans un souci d'efficacité, à ce que les systèmes de tarification soient uniformes à l'échelle du Canada et s'appliquent à un vaste ensemble de sources communes. Elle comprend un prix commun, qui commençait à 20 \$CAN par tonne d'équivalent CO₂ en 2019 pour augmenter ensuite de 10 \$ par an et atteindre 50 \$ par tonne en 2022. En 2020, le prix est de 30 \$ par tonne. Cette approche reconnaît également le travail des provinces et des territoires qui ont été les premiers à s'attaquer aux changements climatiques. Une révision de la tarification du carbone au Canada sera effectuée en 2022.

Pollution par le plastique et gestion des déchets

Le Canada est déterminé à réduire le volume des déchets de plastique et la pollution qu'ils causent grâce à une démarche globale qui porte sur l'ensemble de la chaîne de valeur du plastique. Cela comprend des mesures complémentaires que prendront tous les paliers de gouvernement, l'industrie et la société civile en vue d'aider le Canada à réduire à zéro ses déchets de plastique.

Le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires à la mise en œuvre de la [Stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique](#) et de la première phase du plan d'action connexe. Cette stratégie doit encadrer les efforts visant à prévenir, réduire, réutiliser, récupérer, capturer et nettoyer les déchets de plastique.

Alors qu'il présidait le G7 en 2018, le Canada a créé la [Charte sur les plastiques dans les océans](#), qui adopte une approche globale axée sur le cycle de vie en vue de prévenir la pollution marine

par le plastique et jette les bases nécessaires afin d'assurer que les plastiques soient conçus pour être réutilisés et recyclés afin de protéger l'environnement et de conserver une précieuse ressource économique. En date de juin 2020, la Charte était approuvée par 26 gouvernements et 69 entreprises et organisations. À l'appui des objectifs de la Charte, le Canada a par ailleurs engagé 100 millions de dollars afin d'aider les pays en développement à s'attaquer à la pollution par le plastique.

Biodiversité et conservation

Le Canada a fait des progrès considérables en matière de biodiversité et de conservation, notamment en ce qui a trait à la création d'aires protégées et de conservation et à la protection des espèces en péril. Entre 2017 et janvier 2020, la superficie des terres et des étendues d'eau douce protégées au Canada est passée de 10,5 % à 12,1 % du territoire. Cette progression, qui équivaut à la superficie de la Grande-Bretagne, a été facilitée en partie par le [Patrimoine naturel du Canada](#), investissement historique de 1,3 milliard de dollars dans la conservation de la nature. Le pays a également fait des progrès dans la conservation de ses aires marines. Le 1er août 2019, le premier ministre Trudeau a annoncé que le Canada avait dépassé son objectif de conservation des aires marines et côtières de 10 % grâce à la création de l'aire marine protégée de Tuvaijuittuq, au large de la côte arctique du Canada. Plus tard en 2019, le gouvernement canadien s'est engagé à augmenter la superficie des zones naturelles conservées (terres et océans) de 25 % d'ici 2025 et de 30 % d'ici 2030 grâce à des réseaux d'aires protégées et de conservation. En ce qui concerne les espèces en péril, le gouvernement du Canada a commencé à collaborer avec les provinces et les territoires pour mettre en œuvre l'[Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada](#), qui passe de la conservation axée sur une seule espèce à une approche axée sur plusieurs espèces et écosystèmes. Le gouvernement fédéral a poursuivi la mise en application de la *Loi sur les espèces en péril*, notamment en réduisant le nombre d'espèces en attente d'inscription sur la liste et en publiant des documents qui portent sur le rétablissement d'espèces en péril afin de guider les futures mesures de rétablissement des espèces listées.

Ressources hydriques

ECCC surveille et évalue la qualité de l'eau, de même que la quantité d'eau issue de diverses sources au Canada (eaux usées municipales, mines et usines de pâtes et papiers), et produit des rapports à ce sujet. Pour améliorer l'accès du public aux données sur la qualité de l'eau, comme le recommandait en 2017 une évaluation du Programme sur la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes aquatiques d'ECCC, le ministère a élaboré et commencé à mettre en œuvre un plan visant à rendre accessibles toutes les données brutes dans les 30 jours suivant leur collecte et à accélérer la diffusion des données analysées. Parallèlement à ces efforts, ECCC a continué à s'acquitter de ses engagements en vertu de l'*Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème du bassin des Grands Lacs* et de l'*Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*. En 2019, le Canada a accueilli à Vancouver les réunions des groupes scientifiques associés au Protocole de Londres et à la Convention de Londres. Il s'agit des organes techniques qui appuient ces deux traités internationaux sur la prévention de la pollution marine et qui gèrent l'élimination en mer, la surveillance des sites, et des enjeux connexes comme les autres formes de pollution marine (y compris par le plastique). Le Canada a présidé ces rencontres, le Chili assurant la vice-présidence. Au terme des réunions, le Canada a cédé son rôle de président au Chili, élu à ce poste en vue de la prochaine rencontre des groupes scientifiques.

Collaboration avec les peuples autochtones

Les efforts que déploie le gouvernement du Canada pour protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques viennent compléter et renforcer son engagement à revitaliser ses

relations avec les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis. C'est pourquoi la collaboration et la mobilisation des Autochtones constituent un enjeu transsectoriel pour ECCC et pour l'ensemble du gouvernement canadien.

Dans le cadre de cet engagement, le gouvernement prépare avec ses partenaires autochtones des mesures de lutte contre les changements climatiques grâce à des approches à la fois structurées et concertées fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et les partenariats, dans l'esprit de la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#). Reconnaissant que les peuples autochtones sont souvent des chefs de file de la conservation, assurent depuis longtemps l'intendance de leurs terres et jouissent de droits acquis en ce qui concerne les espèces sauvages et les terres, le Canada est déterminé à intensifier la collaboration et les partenariats dans le cadre de ses diverses activités de protection de l'environnement. Par ailleurs, le gouvernement du Canada a entamé en 2018-2019 une collaboration avec les peuples autochtones de tout le pays pour établir un réseau de « gardiens autochtones » financé à hauteur de 6 millions de dollars par an pendant quatre ans. Le [Programme pilote des gardiens autochtones](#) offre une formation et des possibilités de carrière aux Autochtones afin qu'ils puissent travailler sur un pied d'égalité avec les gouvernements et l'industrie pour protéger et gérer les terres et les ressources se trouvant sur leur territoire. De plus, le gouvernement s'est engagé à injecter jusqu'à deux millions de dollars par an dans le renforcement de la capacité de surveillance de l'environnement par les collectivités de la région des sables bitumineux; cette initiative a été mise sur pied et sera supervisée par des collectivités autochtones.

Mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'évaluation d'impact

Le 28 août 2019, la *Loi sur l'évaluation d'impact* est entrée en vigueur, abrogeant et remplaçant la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 2012 et établissant l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.

Le règlement d'application de cette loi définit les types de projets qui sont assujettis à la législation et peuvent nécessiter une évaluation d'impact, l'information à intégrer aux descriptions de projet, les produits livrables fournis par l'Agence aux promoteurs, les cas où l'Agence peut suspendre les délais imposés par la *Loi* et les coûts que les promoteurs peuvent se faire rembourser.

Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi fédérale sur le développement durable* en 2008, ECCC a élaboré, en collaboration avec les organismes fédéraux participants, quatre [stratégies fédérales de développement durable](#) (SFDD 2010-2013, 2013-2016, 2016-2019 et 2019-2022). L'actuelle SFDD 2019-2022 a été présentée le 19 juin 2019. Elle met en lumière la vision et le plan du gouvernement fédéral pour un Canada plus durable en établissant des objectifs environnementaux à l'échelle fédérale et en appuyant les mesures qui permettront d'atteindre chacun d'eux. Quarante-trois ministères et organismes fédéraux (27 ministères tenus de participer et 16 qui l'ont fait volontairement) contribuent à l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD 2019-2022. Par ailleurs, cette SFDD constitue l'un des volets de la réponse du Canada au Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, car elle honore les engagements environnementaux figurant dans 12 des 17 Objectifs de développement durable.

2.2. Mexique

À la suite de la transition politique qui a eu lieu au Mexique de décembre 2018 à août 2019, le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) a jeté les bases d'un programme de transition en matière

d'environnement, avec une vision d'ensemble destinée à orienter la nouvelle politique environnementale du pays et de relever les défis actuels. L'objectif principal de ce programme consiste à répondre à l'obligation du Mexique de garantir un environnement salubre et propice au bien-être de la population.

Dans le cadre de cette nouvelle politique de transition environnementale et écologique, le Semarnat a mené les activités et pris les mesures mentionnées ci-après conformément aux obligations qu'impose l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), et ce, en étroite collaboration avec les organismes déconcentrés et décentralisés suivants : la *Comisión Nacional del Agua* (Conagua, Commission nationale de l'eau); la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées); l'*Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático* (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques); la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité); le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement); l'*Agencia de Seguridad, Energía y Ambiente* (ASEA, Agence de la sécurité, de l'énergie et de l'environnement).

La conservation, la protection, la remise en état et l'exploitation des écosystèmes et de leur biodiversité

Le Semarnat s'est notamment donné pour priorités la conservation, la protection, la remise en état et l'exploitation des écosystèmes, parce que lorsque leur conservation et celle de la biodiversité se fondent sur le principe consistant « à conserver en produisant et à produire en conservant », elle représente un élément favorable au bien-être général de la population. Désormais, l'objectif à atteindre consiste à conserver et à protéger les écosystèmes, en reconnaissance du fait qu'ils sont la source principale de nombreux biens et services essentiels et qu'ils assurent le bien-être de la société, mais tout en visant à ce qu'ils soient productifs et offrent des possibilités d'améliorer le bien-être des collectivités qui vivent au sein de ces écosystèmes et en dépendent. Dans une telle perspective, il est indispensable d'établir des conditions préalables, dont le fait de prendre en compte les particularités du territoire, d'engager des discussions fructueuses sur les meilleures connaissances scientifiques actuelles et les connaissances traditionnelles, et d'élargir la participation du public.

À cet égard, de décembre 2018 à juin 2019, des programmes de gestion ont été publiés et mis en œuvre dans trois parcs nationaux : El Sabinal (dans l'État de Nuevo León), Miguel Hidalgo y Costilla (dans l'État de Mexico), et l'aire de protection de ressources naturelles de La Frailescana (dans l'État du Chiapas). Cela donne un total de 129 programmes de gestion élaborés pour un même nombre d'aires naturelles protégées (ANP), lesquelles couvrent une superficie de 84,7 millions d'hectares représentant 97 % (soit 133) du nombre total d'ANP susceptibles de bénéficier d'un programme de gestion. Jusqu'en juin 2019, un processus d'évaluation de l'efficacité en matière de gestion a été mis en place dans 114 des 129 ANP (soit 88,37 %) qui disposent d'un programme de gestion, d'employés et d'un budget.

En ce qui concerne la conservation des zones humides, en mars 2019 s'est tenue la XVIe session ordinaire du *Comité Nacional de Humedales* (Comité national sur les zones humides) à laquelle ont participé 15 organismes fédéraux, neuf organisations de la société civile et quatre établissements universitaires. Cette session a donné lieu à la présentation du document intitulé *Recomendaciones para el fortalecimiento del manejo de los humedales en México* (Recommandations en vue du renforcement de la gestion des zones humides au Mexique).

Afin de tirer parti du potentiel des ressources forestières du pays, le gouvernement fédéral a favorisé une stratégie d'autonomisation sociale afin d'intégrer et de réintégrer des aires boisées

dans l'exploitation commerciale des ressources forestières au sein des zones qui offrent la possibilité de récolter des produits ligneux et non ligneux. Ainsi, de janvier à juin 2019 par exemple, 417 projets de producteurs forestiers ont obtenu du soutien permettant d'élaborer des programmes de gestion et de mener des études techniques visant l'exploitation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses sur 444 616,4 hectares, soit 101,7 % de l'objectif annuel de 437 000 hectares, qui seront intégrés ou réintégrés à l'exploitation et à la production forestière. Grâce au *Programa de Conservación para el Desarrollo Sostenible* (Procodes, Programme de conservation pour le développement durable), l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles est encouragée par du soutien à la mise sur pied d'activités de production durable, ainsi que par du financement pour des projets de remise en état et de conservation à des fins productives.

En outre, des activités de renforcement des capacités des résidents des localités situées dans les ANP ont eu lieu en vue de l'exploitation durable de leurs ressources naturelles. De janvier à juin 2019, dans le cadre du Procodes, la Conanp a versé 42,7 millions de pesos à titre de soutien à 7 388 personnes, dont 49,7 % étaient de femmes et 50,3 % des hommes. Les autochtones constituaient 41,5 % des bénéficiaires dans 342 localités de 160 municipalités situées dans 26 États de la République mexicaine.

Au cours du premier semestre de 2019, des activités préliminaires ont permis de mettre en œuvre des projets visant notamment : la remise en état de plages, de mangroves et de dunes; la gestion des déchets polluants; le tri et le recyclage des résidus dans les sites touristiques; l'assainissement des récifs touchés par les activités de pêche; le reboisement de mangroves; la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et leur éradication; la construction de gabions en vue de récupérer des zones humides; la réintroduction d'espèces indigènes dans les zones dégradées.

Les activités prioritaires de conservation des espèces ont permis de remettre en état plus de 260 000 hectares, en comptant sur la participation de 100 comités communautaires et propriétaires fonciers.

Les changements climatiques

Dans le but de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) que rejette le secteur des hydrocarbures dans l'atmosphère, l'ASEA s'emploie à élaborer une stratégie en matière de changements climatiques afin que le secteur énergétique réduise ses émissions. La stratégie comprend l'instauration de programmes incitatifs pour que les entreprises adoptent des mesures et des technologies destinées à réduire et à compenser leurs émissions de GES.

Le 5 février 2019, la *Diario Oficial de la Federación* (DOF, Gazette officielle de la Fédération) a publié les résultats et les 28 recommandations qui ont découlés de l'*Evaluación Estratégica del Avance Subnacional de la Política Nacional de Cambio Climático* (Évaluation stratégique des progrès accomplis à l'échelle infranationale dans le cadre de la politique nationale sur les changements climatiques). L'objectif de cette évaluation consistait à améliorer les politiques visant les importantes questions que suscitent l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, tout en influant sur les deux ordres de gouvernement et les administrations municipales qui adhèrent au *Sistema Nacional de Cambio Climático* (Sinacc, Système national relatif aux changements climatiques), dans la perspective de se conformer aux Objectifs de développement durable du Programme 2030 ainsi qu'au principe des Contributions déterminées au niveau national (CDN) adopté dans le cadre de l'Accord de Paris.

En vertu des obligations imposées par l'Accord de Paris, le Mexique a entrepris la mise sur pied du *Sistema de Información y Acciones para la Transparencia* (Système d'information et d'activités favorisant la transparence), à savoir une plateforme qui est une composante des CDN

et qui permettra de connaître l'état d'avancement des activités nationales et infranationales ayant trait aux changements climatiques.

En outre, la mise à jour du *Programa Especial de Cambio Climático 2020-2024* (PECC, Programme spécial sur les changements climatiques pour 2020 à 2024) a commencé, ainsi que celle des CDN et de la *Política Nacional de Adaptación de México* (Politique nationale d'adaptation aux changements climatiques du Mexique).

La gestion intégrée des ressources hydriques

Le 1er juillet 2019, la Gazette officielle de la Fédération a publié un décret garantissant le droit à l'eau. Donnant suite à ce décret, lequel facilite l'octroi de titres d'attribution et de concession à usage domestique et public urbain, la Conagua a organisé des séances de travail avec tous les ministères fédéraux afin de promouvoir une coordination multisectorielle au sujet des droits à l'eau et à l'assainissement, ainsi que le *Programa Nacional Hídrico* (PNH, Programme national relatif aux ressources hydriques). Ce programme oriente la politique du pays dans ce domaine de 2019 à 2024 et a pour objet principal de garantir progressivement les droits à l'eau et à l'assainissement, notamment aux populations les plus vulnérables.

Afin d'élaborer le PNH, la Conagua a organisé 46 tribunes de consultation auxquelles ont activement participé des utilisateurs d'eau, des représentants de divers intervenants (les domaines public, urbain, agricole, industriel, de l'élevage, universitaire et environnemental), des peuples autochtones, et des gouvernements fédéral et étatiques, et d'administrations municipales. La Conagua a également organisé des tribunes en collaboration avec l'*Asociación Nacional de Empresas de Agua y Saneamiento de México* (ANEAS, Association nationale des entreprises dans les domaines de l'eau et de l'assainissement du Mexique), l'*Asociación Nacional de Usuarios de Riego* (Association nationale des utilisateurs de canaux d'irrigation), ainsi que des organismes multilatéraux, notamment The Nature Conservancy.

Le *Programa de Agua Potable, Drenaje y Tratamiento* (Proagua, Programme relatif à l'eau potable et au drainage et au traitement de l'eau) a permis de renforcer la gestion intégrée et durable de l'eau, et il garantit à la population l'approvisionnement en eau et l'accès aux services d'égouts et d'assainissement. En 2015, un tiers de la population autochtone nationale n'avait pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement. Cette situation s'est inversée, car, à la fin de 2018, la couverture en eau potable et en assainissement dans les zones urbaines atteignait 97 %, tandis que dans les localités rurales et autochtones cette couverture était de 85 % en eau potable et de 74 % en assainissement.

Afin de promouvoir la gestion intégrée des bassins hydrographiques fondée sur l'utilisation durable et la conservation des ressources forestières et hydriques, la Conagua et la *Comisión Nacional Forestal* (Conafor, Commission nationale des forêts) ont conclu un accord de collaboration pour promouvoir, mettre en œuvre et élargir la couverture des mécanismes locaux de paiement des services environnementaux avec des fonds concomitants dans les bassins hydrographiques prioritaires.

L'administration de la justice environnementale

Dans le cadre du *Sistema de Atención a las Denuncias Ambientales* (Système de traitement des plaintes concernant l'environnement), de décembre 2018 à juin 2019, le Profepa a reçu 3 312 plaintes et a pu en régler 1 617, soit 48,82 %. Par ailleurs, de janvier à juin 2019, le Profepa a traité 4 700 pétitions de citoyens qu'il a enregistrées sur la plateforme en ligne à l'adresse <<http://sirau.semarnat.gob.mx/>>.

Dans le but de veiller au respect des dispositions législatives relatives la préservation et à la protection des ressources naturelles, de décembre 2018 à juin 2019, le Profepa a effectué 2 846

vérifications à l'égard des ressources naturelles, dont 1 188 visaient le domaine forestier, 820 les répercussions environnementales, 568 les espèces sauvages, 237 la *Zona Federal Marítimo Terrestre* (Zofemat, Zone fédérale maritime et terrestre) et 33 les ressources marines.

Par ailleurs, afin de détecter les délits environnementaux et patrimoniaux, le Profepa a réalisé 2 069 opérations de surveillance, dont 900 visaient les ressources marines, 341 les ressources forestières, 370 les espèces sauvages, 281 les répercussions environnementales et 177 la Zofemat. Ces opérations ont notamment donné lieu à la saisie provisoire de 3 384 mètres cubes de bois, de 341 pièces d'équipement et outils, de 228 tonnes de charbon de bois et de 130 véhicules, ainsi que de 52 spécimens d'animaux sauvages, de 388 spécimens de plantes, et de 11 549 produits animaux.

Afin de lutter contre l'exploitation forestière illicite dans la Réserve de biosphère du monarque, le Profepa a mis en œuvre un programme intensif et permanent de lutte contre cette exploitation clandestine dans le cadre duquel il a mené les activités suivantes : la vérification du respect des dispositions législatives dans la chaîne de production forestière grâce à la présence permanente de ses inspecteurs et à l'appui d'agents d'application de la loi; le renforcement de la surveillance communautaire; la multiplication des patrouilles de surveillance et des opérations policières; la mise en place d'activités transversales afin de gérer l'ensemble de la réserve. Les activités du Profepa ont donc contribué à la préservation de l'habitat du monarque et de ses voies migratoires.

La gestion intégrée des déchets

Conformément aux dispositions de la *Ley General para la Prevención y Gestión Integral de los Residuos* (Loi générale pour la prévention et la gestion intégrée des déchets), des activités coordonnées ont permis de formuler un diagnostic de base en 2019 concernant la gestion intégrée des déchets. Ces activités ont donné lieu à la mise à jour des informations sur la gestion des déchets au Mexique afin d'éclairer l'élaboration du *Programa Sectorial de Medio Ambiente 2019-2024* (Programme environnemental sectoriel pour 2019 à 2024, ainsi que du *Programa Nacional para la Prevención y Gestión Integral de los Residuos 2019-2024* (Programme national de prévention et de gestion intégrée des déchets de 2019 à 2024).

En février 2019, l'INECC a publié le document intitulé *Elementos para Desarrollar una Estrategia Integral para la Gestión Responsable de Plaguicidas en México* (Éléments en vue d'élaborer une stratégie intégrée de gestion responsable des pesticides au Mexique), et ce, dans le but de proposer des mesures particulières d'intervention globale et efficace afin de réduire les risques associés aux pesticides tout au long de leur cycle de vie. Ce document s'adresse aux décideurs des deux ordres du gouvernement et des administrations municipales ainsi qu'aux intervenants des secteurs intéressés.

2.3. États-Unis

L'application des lois de l'environnement

En 2019, l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis a travaillé en collaboration avec les responsables des programmes étatiques et tribaux afin de prendre des mesures choc qui renforcent l'observation des lois de l'environnement, dont les suivantes prises par l'EPA en matière d'application et d'assurance de la conformité :

- La déclaration volontaire des infractions et l'attestation des correctifs apportés dans plus de 1 900 établissements au cours de l'exercice de 2019, soit une hausse estimée à quelque 20 % par rapport à celui de 2018.

- L'investissement de plus de 4,4 milliards de dollars dans des activités et de l'équipement qui favorisent la conformité aux lois et la lutte contre la pollution, soit 400 millions de dollars de plus qu'en 2018.
- L'imposition, par des tribunaux, d'amendes pénales et de sanctions administratives fédérales qui totalisent 471,8 millions de dollars.
- L'engagement à réduire, à traiter ou à éliminer 347,2 millions de livres (157,5 millions de kilogrammes) d'éléments polluants (l'air, les substances toxiques et l'eau), soit la masse la plus forte des quatre dernières années.
- L'engagement à investir 570,4 millions de dollars pour assainir de nouveaux emplacements, à obtenir le remboursement de 283 millions en coûts supportés par l'EPA, et à facturer des frais de surveillance de plus de 108 millions, soit un total de 961 millions qui représente une hausse de 349 millions par rapport à l'exercice de 2018.

En 2019, le *Department of State* (Département d'État) des États-Unis a organisé une quinzaine de réunions d'un groupe de travail fédéral interorganismes chargé de surveiller la violence dont font l'objet les défenseurs de l'environnement. Afin d'éclairer l'orientation de la politique américaine, le groupe de travail a fait appel à des intervenants et a examiné les cas de violence envers des défenseurs de l'environnement signalés par les Nations unies, des organisations non gouvernementales (ONG) et le gouvernement américain. Deux ONG ont exposé au groupe de travail leurs inquiétudes ainsi que celles d'autres ONG au sujet de la violence que subissent ces défenseurs au Mexique. De plus, en 2019, le groupe de travail a mis à jour les dossiers sur de tels cas afin de consigner les préoccupations que suscite la participation du public dans le cadre de plusieurs projets, qu'il s'agisse d'extraction minière, de raffineries de pétrole, de gazoducs, d'installations hydroélectriques et de moyens de transport.

La qualité de l'air

L'EPA a parachevé la règle *Affordable Clean Energy* (ACE, Énergie à coût abordable) qui remplace le *Clean Power Plan* (Plan d'énergie propre). Cette règle rétablit la primauté du droit et permet aux États de poursuivre la réduction des émissions tout en offrant de l'énergie abordable et fiable à tous les Américains. L'EPA estime que l'ACE permettra de réaliser des bénéfices annuels nets pouvant représenter 120 à 730 millions de dollars.

La *National Highway Traffic Safety Administration* (NHTSA, Administration nationale de la sécurité routière), du *Department of Transportation* (DOT, ministère des Transports), et l'EPA ont fini d'élaborer une partie de la règle *Safer, Affordable, Fuel-Efficient Vehicles* (SAFE, Véhicules écoénergétiques abordables et plus sécuritaires) en publiant la règle *One National Program Rule*, laquelle permettra aux autorités fédérales d'imposer des normes nationales uniformes en matière d'économie de carburant et d'émissions de gaz à effet de serre (GES) visant les automobiles et les véhicules utilitaires légers.

L'approvisionnement en eau propre et potable

L'EPA et le *Department of the Army* (DA, ministère des Forces armées) des États-Unis ont annoncé l'abrogation d'une règle de 2015 qui élargissait la définition de l'expression « eaux des États-Unis ». Cette abrogation a permis de recodifier un texte réglementaire bien connu qui datait de bien avant 2015.

L'EPA a invité les dirigeants de 38 nouveaux projets dans 18 États à demander des prêts en vertu de la *Water Infrastructure Finance Innovation Act* (WIFIA, Loi sur le financement de projets novateurs en infrastructures hydrauliques) totalisant 6 milliards de dollars afin d'investir plus de 12 milliards de dollars dans les infrastructures hydrauliques et créer 200 000 emplois.

L'EPA a également publié le plan d'action sur les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées. Il s'agit d'un plan d'action interorganismes relatif à de nouvelles substances chimiques préoccupantes qui s'avère le plus complet que l'EPA ait conçu jusqu'à présent. Dans le cadre de ce plan, elle s'engage à prendre des mesures importantes qui amélioreront les modes de recherche, de surveillance, de détection et de lutte à l'égard de ces substances.

L'amélioration du système de recyclage aux États-Unis

En novembre 2019, à l'occasion de l'*America Recycles Day* (Journée américaine du recyclage), l'EPA a tenu un deuxième sommet afin d'examiner les grands défis auxquels est confronté le système de recyclage américain. Le sommet a réuni des responsables et des dirigeants de l'ensemble de la chaîne de valeur du recyclage afin de tirer parti de leurs réussites dans l'année écoulée, et de poursuivre leur collaboration en vue d'instaurer un cadre national de promotion du recyclage aux États-Unis. Cet événement s'est tenu dans le prolongement du premier sommet, organisé en 2018, et a réuni de hauts dirigeants pour les inciter à emboîter le pas à l'EPA et à signer l'*America Recycles Pledge* (Engagement américain en matière de recyclage). Les 45 organismes signataires, dont l'EPA, se sont engagés à travailler de concert en 2019 en vue de cerner des mesures adéquates permettant de relever les défis que présente le système de recyclage américain, mais aussi d'exploiter les possibilités qu'il offre. Grâce aux efforts de mobilisation des intervenants et à leurs commentaires constructifs, l'EPA a choisi quatre secteurs d'intervention et formé des groupes de travail afin de poursuivre les travaux entrepris à leur sujet. Il s'agit : de la promotion de la sensibilisation et de la communication; de l'amélioration des infrastructures de gestion des matières; du renforcement des marchés secondaires de matières; de l'amélioration du processus d'évaluation. En juillet 2019, l'agence a publié un rapport d'étape sur son site Web, à l'adresse <https://www.epa.gov/americanrecycles/status-report-framework-advancing-us-recycling-system>.

Les aires marines protégées

La *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale) s'est employée à renforcer la capacité d'adaptation des aires marines protégées (AMP), notamment en participant au *National Adaptation Forum* (Forum national sur l'adaptation) en avril 2019. La NOAA a également organisé des réunions et diffusé de l'information sur le rôle des AMP en matière de conservation de la biodiversité et de son adaptation aux changements climatiques.

La résilience face aux événements extrêmes

En 2019, la NOAA a mis en service un nouveau satellite d'exploitation géostationnaire pour l'étude de l'environnement, le GOES-17, à savoir le principal satellite géostationnaire en mesure d'assurer la détection et la surveillance des systèmes de tempête dans le Pacifique, de la brume, des feux de forêt et d'autres phénomènes météorologiques qui touchent l'ouest des États-Unis, l'Alaska et Hawaï.

Les pêches

Le *Department of Commerce* (ministère du Commerce) des États-Unis a intégralement mis en œuvre le *Seafood Import Monitoring Program* (SIMP, Programme de surveillance des importations de fruits de mer) avec la levée de leur suspension et l'inclusion des crevettes et de l'ormeau parmi les 11 autres espèces visées par ce programme. Le SIMP a donné lieu à l'établissement de méthodes de délivrance de permis, de production de rapports et de tenue de dossiers relativement à l'importation de certains poissons et produits de la pêche qui font particulièrement l'objet d'une pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ainsi qu'à la fraude des fruits de mer. Les informations qui seront déclarées et conservées dans le cadre de ce programme permettront aux autorités de relier chaque importation à une récolte initiale et de

vérifier si l'acquisition de poissons ou de produits de la mer a eu lieu de façon licite. Le programme contribuera aussi à réduire l'incidence de la fraude des fruits de mer en exigeant, d'une part, la déclaration de cette information au gouvernement américain lors de l'importation et, d'autre part, la conservation des documents aux fins de vérification de l'information déclarée (p. ex. les espèces et le lieu de récolte).

En 2019, le département d'État a poursuivi un projet de deux ans, entrepris en 2018 et mis en œuvre par l'organisme *The Nature Conservancy* en collaboration avec la NOAA, en vue d'améliorer la gestion et la gouvernance scientifiques des pêches au Mexique à l'égard desquelles les données et les capacités sont limitées. Ce projet permettra de renforcer l'aptitude d'évaluer scientifiquement les pêches et de promouvoir l'intégration de l'évaluation scientifique des stocks dans la stratégie connexe.

La biodiversité et la conservation de la nature

Le *Fish and Wildlife Service* (FWS, Service des pêches et de la faune) des États-Unis a poursuivi ses travaux en partenariat avec des ONG du Mexique en vue de conserver des espèces faisant partie des plus emblématiques du pays, dont les monarques, les jaguars, les aras rouges, les récifs de corail et les écosystèmes de forêt tropicale. Grâce à son programme de subventions pour le Mexique, le FWS a travaillé de concert avec ses partenaires afin de s'attaquer aux effets néfastes des changements d'utilisation des sols, de la surexploitation des ressources naturelles, des conflits entre les humains et la faune sauvage, et du commerce illicite d'espèces sauvages, en accordant de l'importance à la collaboration à long terme avec les collectivités locales situées à la périphérie des aires naturelles protégées. Le financement a permis d'améliorer les moyens de subsistance et le bien-être des collectivités rurales du Mexique, de diminuer les hostilités et de créer une zone exempte de braconnage des jaguars dans le secteur frontalier, de reboiser plus de 300 hectares de forêt tropicale humide à l'aide de techniques issues des connaissances écologiques traditionnelles, et d'accroître la mobilisation des jeunes Mexicains à l'égard de la conservation des espèces.

La collaboration dans le cadre de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES) a notamment donné lieu à l'échange d'informations et au renforcement, à l'échelle continentale, de l'application des décisions fondées sur des données scientifiques, et ce, afin de protéger les espèces de faune et de flore en voie de disparition contre la surexploitation qui résulte du commerce international. La collaboration relative aux écosystèmes a permis de promouvoir une démarche destinée à les conserver en s'appuyant sur les possibilités de coopération transfrontalière visant la planification et la gestion des aires terrestres et marines protégées, ainsi que la conservation des terres humides et des prairies. Les activités d'application de la loi ont inclus la coordination de plusieurs aspects de cette application concernant les espèces sauvages, en servant de mécanisme d'échange de techniques et d'informations avec d'autres organismes. Les travaux liés aux oiseaux migrateurs ont, quant à eux, donné lieu à une meilleure collaboration en matière de conservation des oiseaux migrateurs d'Amérique du Nord afin de garantir la santé et la pérennité des populations communes aux trois pays, tout en contribuant à la conservation de la biodiversité. En outre, les travaux de conservation des espèces ont favorisé l'adoption concertée de stratégies globales et la mise en œuvre de mesures destinées à

conserver les espèces indigènes de plantes et d'animaux sauvages qui suscitent des préoccupations, et à lutter contre les espèces envahissantes dans l'ensemble du continent.

La collaboration avec les peuples autochtones

Les organismes gouvernementaux accordent depuis longtemps des subventions aux tribus autochtones afin de les aider à concevoir des programmes environnementaux.

En 2019, le *General Assistance Program* (GAP, Programme d'aide générale) de l'EPA a versé plus de 63 millions de dollars à quelque 525 gouvernements tribaux et consortiums intertribaux. Ce financement sert à planifier, à renforcer et à donner la capacité aux tribus autochtones de mettre en œuvre des programmes administrés par l'EPA, ainsi que des programmes tribaux de gestion des déchets, qu'ils soient solides ou dangereux.

Par ailleurs, l'EPA a dressé plus de 490 plans environnementaux en collaboration avec les tribus. Ces plans ont pour but d'améliorer la gouvernance partagée grâce à une planification conjointe qui éclaire les décisions sur l'aide financière et technique visant les programmes environnementaux.

3. RAPPORT CONCERNANT LES COMMUNICATIONS SUR LES QUESTIONS D'APPLICATION

Les articles 14 et 15 de l'ANACDE prévoient un mécanisme permettant à toute personne résidant en Amérique du Nord, ou à toute organisation non gouvernementale qui y est établie, de présenter une communication alléguant qu'une Partie à l'Accord omet d'assurer l'application efficace de sa législation de l'environnement. De l'entrée en vigueur de l'ANACDE, en 1994, à la fin de 2019, le Secrétariat a reçu 98 communications, soit 32 se rapportant au Canada, 51 visant le Mexique, 13 concernant les États-Unis et deux visant conjointement le Canada et les États-Unis. Le Secrétariat a rendu publics 23 dossiers factuels.

En 2019, la CCE a reçu quatre nouvelles communications et poursuivi le traitement de celles déjà présentées. Le Secrétariat a mis fin aux mesures relatives à deux communications. Pour cinq autres communications, le Secrétariat a demandé une réponse au gouvernement de la Partie en cause. Dans l'un de ces cas, le Secrétariat a étudié la réponse de la Partie concernée et a déterminé de ne pas recommander la constitution d'un dossier factuel. En réponse à une autre communication reçue antérieurement, le Secrétariat a préparé un dossier factuel provisoire et l'a présenté au Conseil (*Bassins de résidus de l'Alberta II*), et intégrera les commentaires des Parties à une version finale en vue d'un vote du Conseil visant à déterminer si le dossier factuel sera rendu public ou non.

Les auteurs des quatre nouvelles communications ont formulé les allégations suivantes : le Mexique omet d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement relativement à l'exposition aux rayonnements des résidents de Los Altares, dans l'État d'Hermosillo au Mexique; le Mexique omet d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement à l'égard du projet City Park, dont le site se trouve dans la ville de León, dans l'État de Guanajuato au Mexique; les États-Unis et le Canada omettent d'assurer l'application efficace du *Traité des eaux limitrophes internationales* à l'égard de la pollution de l'eau du lac Memphrémagog, lequel chevauche la frontière canado-américaine entre le Québec et le Vermont; les États-Unis omettent d'assurer l'application efficace de leurs lois environnementales en ce qui concerne l'abattage de chouettes rayées, une espèce protégée par la loi, ou l'utilisation des spécimens abattus ou de l'espèce aux fins de recherche scientifique sans l'étude proprement dite.

En outre, l'Unité des SEM et des affaires juridiques du Secrétariat de la CCE a participé aux activités du Conseil de la CCE et du CCPM à Mexico (en juin), à l'événement relatif à la trousse d'outils en matière d'environnement du réseau pour le développement durable à Toronto (en octobre), ainsi qu'à la session du CCPM à Porto Rico et à l'activité de sensibilisation à la faculté de droit de l'Université de Porto Rico (en octobre). Parmi les autres activités de sensibilisation, mentionnons un webinaire pour le Tecnológico de Monterrey, au Mexique, et des présentations au bureau de la CCE à Montréal, pour des étudiants du Mexique et de l'Université McGill.

La page <http://www.cec.org/submissions> fournit de plus amples renseignements.

4. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DÉCOULANT DES PLANS OPÉRATIONNELS (DU 1^{ER} JANVIER AU DÉCEMBRE 2019)

4.1. Activités de coopération

Le programme de travail concerté de la CCE prévoit la mise en œuvre d'activités et de projets trilatéraux axés sur les priorités du Conseil de la CCE décrites dans le Plan stratégique pour 2015 à 2020 : 1) atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements; 2) croissance verte; 3) communautés et écosystèmes durables.

Le présent rapport comporte des activités qui relèvent du programme de coopération, notamment les mécanismes mis en œuvre par la CCE pour mobiliser le public intéressé, y compris le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE), le processus SEM de la CCE, son initiative jeunesse et le CCPM. Le rapport décrit également les initiatives en cours et les outils qui font partie du travail concerté de la CCE : le Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants, y compris la base de données et les outils de recherche *À l'heure des comptes en ligne* et la série de rapports *À l'heure des comptes*, l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord et le Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre.

Les travaux de la CCE donnent lieu à une importante participation de spécialistes de divers organismes gouvernementaux des trois pays (p. ex. des domaines de l'énergie, de la santé, des transports, des douanes, de la faune, des parcs nationaux, des pêches et des océans), ainsi que d'experts des milieux universitaires, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé.

4.1.1. *Surveillance des incidences des épisodes de chaleur extrême sur la santé*

Prenant appui sur le travail effectué dans le cadre du Plan opérationnel pour 2015 et 2016, ce projet a mobilisé trois organismes de santé étatiques et provinciaux supplémentaires de la Colombie-Britannique au Canada, de Juárez, dans l'État de Chihuahua au Mexique et du comté de Pinal, en Arizona aux États-Unis, qui assurent des services à des centaines de communautés, afin de les aider à mieux anticiper et prévenir les effets néfastes des épisodes de chaleur extrême sur la santé. Dans le cadre de ce projet, le Centre de contrôle des maladies de la Colombie-Britannique a élaboré un modèle qui s'appuie sur des données historiques et en temps réel pour prévoir les impacts des événements de chaleur extrême sur la santé; l'État de Chihuahua a mis au point un système d'alerte de chaleur en temps réel, fondé sur des rapports sur la santé, ainsi qu'une interface permettant de recueillir des données sur les maladies liées à la chaleur provenant de cliniques privées de la municipalité de Juárez; le comté de Pinal a effectué des analyses de données historiques relatives aux maladies liées à la chaleur afin de déterminer les

populations vulnérables et d'améliorer l'intervention d'urgence en cas d'épisodes de chaleur extrême.

Toutes les activités liées à ce projet ont été achevées en juin 2019.

4.1.2. *Recours à des réseaux d'observateurs bénévoles pour surveiller les précipitations et les feux incontrôlés*

La disponibilité des données essentielles pour améliorer la prévision des événements extrêmes, comme les sécheresses, les inondations et les feux incontrôlés et nos réactions pour alerter rapidement les citoyens en cas de situations qui menacent les vies humaines, fait défaut dans certaines régions de l'Amérique du Nord. Ce projet vise à évaluer si la constitution et l'élargissement de réseaux d'observateurs scientifiques amateurs peuvent compléter les capacités d'observation des entités fédérales et infranationales et améliorer la prise de décisions et l'état de préparation.

Ce projet consiste à évaluer la possibilité d'étendre le Réseau collaboratif communautaire de pluie, de grêle et de neige (Community Collaborative Rain, Hail and Snow Network [CoCoRaHS]), un réseau d'observateurs bénévoles, et le projet scientifique citoyen *Smoke Sense* dans les régions de l'Amérique du Nord où il existe des lacunes sur le plan de la surveillance des précipitations et des feux incontrôlés, dans le but d'aider les décideurs à améliorer la préparation et l'intervention en cas d'événements extrêmes comme les sécheresses, les inondations et les feux incontrôlés. Le réseau CoCoRaHS fonctionne actuellement aux États-Unis et dans certaines régions du Canada, tandis que le projet *Smoke Sense* est mis en œuvre uniquement aux États-Unis.

En septembre, la CCE a tenu la première réunion trilatérale visant à évaluer les besoins et les lacunes en matière d'information relativement à la surveillance des précipitations et des feux incontrôlés et à déterminer le rôle potentiel de la science citoyenne et des réseaux d'observateurs bénévoles pour répondre aux besoins en matière de données.

4.1.3. *Établissement des coûts des inondations et autres événements extrêmes*

Il est essentiel de comprendre les coûts économiques des inondations et autres phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes pour aborder leurs impacts, affecter des ressources suffisantes à la surveillance et à la préparation et renforcer la résilience des collectivités. À l'heure actuelle, les méthodes d'estimation des coûts des dommages causés par les inondations varient considérablement à l'échelle de l'Amérique du Nord. Ce projet a pour objectif d'élaborer une méthode normalisée d'évaluation des coûts des inondations catastrophiques en Amérique du Nord, en tenant compte de l'importante variation des méthodes utilisées dans chaque pays pour estimer les coûts des dommages causés par les inondations.

En septembre, un atelier a réuni des spécialistes gouvernementaux, des chercheurs et des intervenants clés du Canada, du Mexique et des États-Unis pour examiner les méthodes utilisées dans chaque pays en vue d'établir les coûts des inondations et déterminer les meilleures options quant à une méthode normalisée à l'échelle continentale. À partir des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de l'atelier, on a ébauché une méthode normalisée d'établissement des coûts des inondations en Amérique du Nord.

4.1.4. *Amélioration de l'efficacité des systèmes d'alerte rapide en cas de sécheresse*

La sécheresse et les risques qui y sont associés, notamment les feux incontrôlés, les inondations et les glissements de terrain, ont des impacts économiques, environnementaux et sociaux considérables sur les communautés. Même si les systèmes intégrés régionaux de surveillance des conditions de sécheresse et d'alerte rapide peuvent aider les décideurs à en atténuer les effets négatifs, les planificateurs locaux, les gestionnaires des situations d'urgence et les autres intervenants s'interrogent sur les indicateurs précoces et les outils de planification les plus appropriés pour favoriser la gestion des sécheresses. Ce projet vise à améliorer l'efficacité des systèmes d'alerte rapide en cas de sécheresse en Amérique du Nord au moyen des mesures suivantes :

- élaboration de lignes directrices relatives à l'utilisation d'indicateurs localement pertinents pour les régions climatiques de l'Amérique du Nord;
- élaboration de recommandations à l'intention des communautés locales concernant l'accès aux produits et aux outils relatifs aux sécheresses et l'intégration des sécheresses à la gestion multirisque;
- évaluation du *North American Drought Monitor* (NADM, système de surveillance de la sécheresse en Amérique du Nord), ainsi que des besoins des utilisateurs, pour orienter les améliorations au programme, y compris un meilleur accès pour les utilisateurs et l'élaboration de nouveaux outils conviviaux, en mettant l'accent sur les régions transfrontalières de l'Amérique du Nord.

4.1.5. *Utilisation de la télédétection pour la préparation et l'intervention en cas d'événements extrêmes*

Les applications de télédétection liées aux systèmes d'alerte rapide et à la surveillance des changements climatiques jouent un rôle important dans la gestion des catastrophes. Il existe un certain nombre d'applications; il demeure toutefois difficile de fournir des renseignements géospatiaux pertinents et opportuns aux premiers intervenants en raison d'un manque d'infrastructures leur permettant de se connecter aux technologies nécessaires. Ce projet vise à améliorer la capacité des gestionnaires de situations d'urgence, des premiers intervenants et des décideurs d'utiliser des images satellites en temps réel pour compléter les pratiques et les outils existants aux fins de préparation et d'intervention relatives aux événements extrêmes dans les régions exposées aux catastrophes.

À la suite de réunions trilatérales axées sur l'échange d'information entre les partenaires du projet relativement aux meilleures options disponibles pour les systèmes d'alerte rapide en cas de sécheresse, d'inondations et de feux incontrôlés, le premier atelier de la CCE portant sur les systèmes d'alerte rapide (SAR) concernant les sécheresses, les inondations et les feux incontrôlés a eu lieu à Mexico, du 13 au 15 novembre. Cet atelier a permis aux gestionnaires de situations d'urgence et aux planificateurs locaux au Mexique :

- d'examiner les systèmes d'alerte rapide et les mécanismes de première intervention les plus récents en cas de feux incontrôlés, de sécheresse et d'inondations;
- d'échanger des connaissances et de discuter des technologies actuelles et des possibilités de synergies;
- de déterminer les composants, les éléments et les fonctions qui pourraient être adaptés aux conditions des trois pays afin d'améliorer les SAR existants.

4.1.6. Réduction des émissions imputables au transport maritime

L'annexe VI de la *Convention internationale pour la prévention de la pollution causée par les navires* (Convention Marpol) de l'Organisation maritime internationale (OMI) a imposé la création de zones de contrôle des émissions (ZCE) imputables aux navires, et ce projet, qui s'est terminé en juin 2019, a proposé l'établissement d'une ZCE au Mexique, semblable à celles en place au Canada et aux États-Unis. La proposition de création de ZCE a été finalisée et est actuellement examinée par le gouvernement mexicain avant d'être présentée à l'Organisation maritime internationale. Son établissement permettra l'adoption d'une approche commune pour contrôler les émissions imputables aux navires à l'échelle de l'Amérique du Nord.

4.1.7. Amélioration des données d'inventaire des émissions de carbone noir attribuables à la combustion de biomasse à petite échelle

La combustion de biomasse (bois et autres matières organiques) pour le chauffage, la cuisine et autres fins produit des émissions ayant des effets sur la qualité de l'air, la santé humaine et le climat. Ce projet a pris fin en juin et comportait des activités propres à chaque pays, l'objectif étant de combler les lacunes et les besoins en matière de données sur les émissions nationales de carbone noir. Des activités d'enquête et de collecte de données ont été réalisées dans les trois pays, et des résultats documentés ont été fournis aux organismes gouvernementaux respectifs afin d'améliorer la précision des inventaires d'émissions de carbone noir et de PM_{2,5} relativement à la combustion de biomasse à petite échelle.

4.1.8. Mesure et atténuation de la perte et du gaspillage d'aliments

En permettant d'étudier les possibilités de réduire et de récupérer les déchets alimentaires, ce projet a permis de renforcer les capacités nord-américaines de réduction des déchets éliminés dans les lieux d'enfouissement. La CCE s'est appuyée sur les recherches fondamentales liées à ce projet pour aborder et faire progresser deux composantes importantes du problème de gaspillage alimentaire : la mesure de la perte et du gaspillage d'aliments chez les exploitants de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et l'élaboration de ressources éducatives pour mobiliser les jeunes et les organismes jeunesse à l'égard de la réduction des déchets alimentaires.

Afin de faciliter l'élaboration d'outils de mesure du gaspillage alimentaire, les responsables du projet ont mis sur pied un groupe de spécialistes, y compris des praticiens nord-américains et étrangers issus des divers secteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

En mars, la CCE a lancé un ouvrage intitulé *Pourquoi et comment mesurer la perte et le gaspillage d'aliments : Guide pratique* et le *Rapport technique sur la quantification de la perte et du gaspillage d'aliments et de leurs répercussions*. En outre, deux études de cas menées en partenariat avec la chaîne de restaurants Toks (Mexique) et Beau's All Natural Brewing Co. (Canada) ont été lancées afin de promouvoir l'adoption du Guide pratique de la CCE par d'autres exploitants de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

De même, la « Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire » a fait l'objet d'un vaste lancement dans les trois pays, et offre aux éducateurs et aux organismes jeunesse un outil pour mobiliser les enfants à l'échelle de l'Amérique du Nord dans le cadre de la prévention, de la réduction et du recyclage des déchets alimentaires.

Les activités liées à ce projet ont été réorganisées et lancées dans le cadre du Plan opérationnel pour 2019 et 2020 (voir la section 4.1.9 ci-dessous).

4.1.9. Prévention et réduction de la perte et du gaspillage d'aliments

Les travaux exécutés par la CCE en 2017 et en 2018 ont donné lieu à l'acquisition de connaissances et de ressources permettant d'appliquer une approche régionale cohérente pour mesurer la perte et le gaspillage d'aliments, et de concevoir des outils pédagogiques pour les jeunes. En 2019 et en 2020, ce projet mobilisera les utilisateurs (entreprises du secteur alimentaire) pour examiner le Guide pratique, dans le but de le perfectionner et de s'assurer qu'il réponde aux besoins des utilisateurs, et de promouvoir davantage la « Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire » auprès des organismes jeunesse). Cela comprend une collaboration avec des associations industrielles pour l'élaboration d'études de cas qui favoriseront une adoption et une utilisation plus larges du Guide pratique, ainsi que la mise en œuvre d'une campagne de marketing à l'échelle de l'Amérique du Nord pour sensibiliser les jeunes et les inciter à agir.

4.1.10. Réseau nord-américain pour l'écoinnovation

Ce projet est une nouvelle initiative qui contribuera à établir des centres d'innovation dans des établissements universitaires de l'Amérique du Nord, à les perfectionner et à les mettre en relation afin de développer le leadership des jeunes et des communautés dans les domaines de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la croissance durable. Par l'intermédiaire du Réseau nord-américain pour l'écoinnovation, les centres d'innovation auront accès à des ressources éducatives, établiront des relations de soutien et renforceront leurs capacités. En 2019, la CCE a lancé le Réseau nord-américain pour l'écoinnovation, y compris son site Web. La CCE élabore actuellement une stratégie de partenariat et de financement, en mettant l'accent sur les événements coopératifs qui réunissent ses membres et en offrant des possibilités de formation.

4.1.11. Modernisation du système d'échange de données sur les transferts de déchets dangereux

Conformément aux règlements en vigueur, le Canada, le Mexique et les États-Unis contrôlent l'importation et l'exportation de déchets dangereux au moyen de l'échange d'avis et de consentements avant que ces déchets ne traversent leurs frontières. Ce projet vise à actualiser le système d'échange électronique d'avis et de consentements (*Notice and Consent Electronic Data Exchange system* [NCEDE]), qui a pour but de protéger l'environnement nord-américain en facilitant la transmission fluide d'avis relatifs aux mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de permettre une adaptation rapide aux mises à jour réglementaires.

4.1.12. Norme ISO 50001 et programme Superior Energy Performance

Ce projet fait la promotion de la norme ISO 50001 et du programme *Superior Energy Performance*® (SEP, Programme de rendement énergétique supérieur) comme un moyen rentable, pour les secteurs industriel et commercial de l'Amérique du Nord, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer leur rendement énergétique. En 2019, la CCE a dispensé une formation dans onze autres installations de la chaîne d'approvisionnement du secteur nord-américain de construction automobile. Elle a également offert une formation menant au titre de spécialiste agréé en systèmes de gestion de l'énergie pour mieux outiller la main-d'œuvre nord-américaine en matière de gestion énergétique.

4.1.13. Conservation de certaines espèces visées par la CITES

Depuis 2015, la CCE soutient le commerce durable d'espèces visées par l'annexe II de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES), et a dressé des plans d'action pour la production et le commerce légal, durable et traçable de quatre groupes d'espèces nord-américaines : les requins, les tortues, les mygales et le bois d'œuvre. La CCE a dispensé une formation sur l'identification des espèces et appuyé un atelier multipartite visant à aborder les mesures prioritaires prévues dans les plans d'action pour chaque groupe d'espèces.

4.1.14. La science pour la conservation du monarque et des pollinisateurs

En s'appuyant sur des travaux antérieurs et récents, et afin de répondre à la nécessité de mener des activités scientifiques trinationales, ce projet a permis de faire progresser les connaissances scientifiques et la surveillance en soutenant la recherche dans quatre domaines à caractère prioritaire : ressources en plantes mellifères et voies migratoires, lieux de naissance, changements climatiques et densité d'individus dans les sites d'hivernage, afin de faciliter la conservation du monarque et autres pollinisateurs en renforçant la coopération trinationale et les connaissances. Le projet a également permis de lancer le Réseau trinationale de connaissances sur le monarque (RTCM), lequel constitue une base de données en libre accès qui regroupe les données d'observation des monarques et des asclépiades dans l'aire de répartition de ces papillons en Amérique du Nord.

En janvier, des spécialistes gouvernementaux, des chercheurs et des intervenants clés du Canada, du Mexique et des États-Unis se sont réunis pour discuter des plus récents résultats de recherche et des travaux scientifiques sur le papillon monarque, établir de nouvelles collaborations pour le partage de données et fixer les priorités trinationales en matière de surveillance à l'appui de la recherche sur le monarque et les pollinisateurs en Amérique du Nord.

4.1.15. Intensification de la conservation des pollinisateurs à l'échelle continentale afin de procurer des avantages sur le plan local

Les pollinisateurs contribuent à la reproduction de la majorité des plantes sauvages et de 75 % des espèces cultivées, et s'avèrent essentiels à la sécurité alimentaire, au bien-être des populations humaines et aux écosystèmes naturels. Toutefois, le nombre de pollinisateurs a chuté en raison de la perte et de la dégradation des habitats, de la gestion agricole intensive, de l'utilisation généralisée de produits agrochimiques, des agents pathogènes, des espèces envahissantes et des changements climatiques, ce qui exige des mesures de conservation et la mobilisation des intervenants dans divers secteurs. Ce projet vise l'établissement d'un premier cadre nord-américain pour la conservation des pollinisateurs qui comprendra des recommandations visant la prise de décisions, l'intensification de l'application des mesures de conservation des pollinisateurs en vigueur sur le continent, et la promotion de la participation des intervenants en les sensibilisant aux avantages écologiques et socioéconomiques que les pollinisateurs procurent aux communautés locales.

4.1.16. Renforcement de la capacité d'adaptation des aires marines protégées

Les aires marines protégées (AMP) sont essentielles au maintien de la résilience des océans lorsqu'elles sont gérées de façon adaptative pour faire face à des menaces comme le réchauffement des océans, le déplacement des espèces et les catastrophes. Prenant appui sur les travaux antérieurs, qui ont mené à la création d'un outil destiné à aider les praticiens d'aires

marines protégées (AMP) à cerner les vulnérabilités des écosystèmes côtiers, l'outil d'évaluation rapide de la vulnérabilité des aires marines protégées (*Rapid Vulnerability Assessment Tool* [RVAT]), ce projet, élaboré dans le cadre du Plan opérationnel pour 2017 et 2018, a permis la création d'une trousse d'outils en ligne pour l'atténuation des impacts sur les zones côtières et l'adaptation à ces impacts afin de fournir aux gestionnaires d'AMP et aux communautés des connaissances et des renseignements facilement accessibles sur des mesures d'adaptation qu'ils peuvent utiliser dans le cadre de leurs efforts d'atténuation des changements dans les milieux côtiers et marins et d'adaptation à ces changements. La trousse d'outils, lancée en juillet, a été élaborée en collaboration avec les futurs utilisateurs.

Tirant partie de ce travail, le projet renforce désormais les capacités des praticiens d'AMP à gérer les effets des changements climatiques et les aide à intégrer le carbone bleu et la réduction des risques de catastrophes à la planification et à la gestion des AMP, afin qu'elles contribuent à améliorer la salubrité et la résilience des écosystèmes marins.

4.1.17. Mise en œuvre de solutions communautaires au problème des déchets marins

Les déchets marins constituent un problème mondial qui se répercute sur les écosystèmes et les économies. Les ordures communes provenant de biens de consommation jetés dans les régions côtières et intérieures constituent une source importante de déchets marins. Dans le cadre du Plan opérationnel pour 2017 et 2018, ce projet visait à prévenir et à réduire ce type de déchets marins d'origine terrestre par la mise à l'essai de processus communautaires dans deux bassins hydrographiques transfrontaliers, soit ceux du fleuve Tijuana et de la mer des Salish, en vue de déterminer et de mettre en œuvre des solutions accessibles au problème des déchets marins à l'échelle locale. Ces activités ont été réorganisées et ont servi de base à la poursuite des travaux en matière de déchets marins dans le cadre du Plan opérationnel pour 2019 et 2020. L'idée est de faciliter les activités de réduction des déchets marins à l'échelle de l'Amérique du Nord en renforçant les capacités des décideurs et des organisations à reproduire les approches multipartites efficaces dans leurs communautés et leurs bassins hydrographiques. Le projet a également pour but de sensibiliser les communautés intérieures à la relation entre le comportement des consommateurs en amont et la prévention des déchets marins en aval.

4.1.18. Conservation des oiseaux de rivage avec la participation des citoyens

Ce projet renforce les capacités des communautés installées le long des parcours migratoires à conserver l'habitat et à développer un écotourisme lié aux cycles migratoires des oiseaux (par exemple, l'observation des oiseaux et les activités connexes). En intégrant les efforts déployés par les chercheurs et les partenaires locaux, le projet a nourri l'action locale et mobilisé vers des mesures en appui à la conservation de l'habitat et à la procuration d'avantages économiques durables pour les communautés locales.

4.2. Outils et ressources

4.2.1. Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord

Le Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants (RNARTP), au cœur des travaux de la CCE depuis plus de 20 ans, comprend la compilation, la présentation et l'analyse de données et d'informations dans les rapports *À l'heure des comptes* ainsi que sur le site de la base de données interrogeable de la CCE appelée *À l'heure des comptes en ligne*. Ce registre permanent offre aux décideurs et aux spécialistes un meilleur accès aux données des registres de

rejets et de transferts de polluants (RRTP) nord-américains, et leur permet de comparer ces données. Dans le cadre de ce projet, la CCE collabore avec les responsables des RRTP de l'Amérique du Nord dans le but d'améliorer la qualité et l'exhaustivité des données et des informations.

4.2.2. Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre

Le Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre (NALCMS, selon le sigle anglais) constitue une activité concertée continue du Canada, du Mexique et des États-Unis visant à surveiller la couverture terrestre et les changements qu'elle subit au fil du temps. Ce système est accessible en ligne sur le site Web de la CCE.

4.2.3. Atlas environnemental de l'Amérique du Nord

L'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord, conçu par la CCE, constitue un outil cartographique interactif qui facilite la recherche ainsi que l'analyse et la gestion des questions environnementales qui touchent le Canada, le Mexique et les États-Unis. Il regroupe des données cartographiques précises et harmonisées, y compris des cartes, des documents et des couches cartographiques interactives dont se servent des décideurs, des gestionnaires fonciers, des organisations non gouvernementales vouées à la conservation de la nature, des chercheurs et des organismes internationaux.

4.2.4. Portail nord-américain sur les polluants ayant des incidences sur le climat

Cet outil consiste en une plateforme Web destinée à produire des rapports à partir des données provenant des inventaires d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques à courte durée de vie du Canada, du Mexique et des États-Unis. Il fournit des données comparables et facilement accessibles aux chercheurs et aux décideurs.

4.3. Participation du public et des intervenants aux activités communautaires

4.3.1. Comité consultatif public mixte

Le CCPM, l'un des trois organes constitutifs de la CCE, composé de quinze citoyens, cinq de chaque pays, est principalement chargé de fournir des avis au Conseil sur toute question qui entre dans le champ d'application de l'ANACDE. Conformément à leur mandat, les membres du CCPM ont formulé des avis au Conseil tout au long de l'année 2019.

Comme le veut l'usage à la CCE, la session ordinaire du Conseil tenue à Mexico, en 2019, a été précédée d'une tribune publique d'un jour animée par le CCPM. La tribune du CCPM a porté principalement sur la façon d'avoir recours aux partenariats stratégiques, aux réseaux de collaboration et aux innovations sociotechnologiques pour une préparation précoce et une intervention efficace, afin de relever les nombreux défis auxquels sont confrontées les diverses communautés qui subissent ou risquent de subir des événements météorologiques extrêmes. À la suite du dialogue avec les participants et les spécialistes invités, le CCPM a publié l'avis au Conseil n° 19-01, recommandant au Conseil de réaliser un plan d'action en matière de phénomènes météorologiques extrêmes et de catastrophes liées au climat à l'échelle continentale, de fournir des ressources suffisantes au Secrétariat en vue de la création d'un portail virtuel interactif de sensibilisation aux changements climatiques qui renforce les connaissances en

matière de climat et d'environnement à l'échelle de la société et de créer une fiche de rendement en matière de gouvernance de la résilience aux catastrophes qui évalue et compare les forces et les faiblesses des cadres juridiques, réglementaires et stratégiques du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Ayant reçu des questions du Conseil pour alimenter les discussions relatives à l'élaboration du Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025, le CCPM a publié l'avis au Conseil n° 19-02, qui mettait en évidence les changements climatiques, la sécurité hydrique, la biodiversité (y compris les habitats marins et terrestres), les déchets et l'économie circulaire comme principaux enjeux et défis environnementaux auxquels l'Amérique du Nord fera face au cours des cinq prochaines années. Cet avis donnait également l'occasion, à la CCE, d'aborder ces enjeux et ces défis, ainsi que des possibilités d'accroître le rôle du CCPM dans le cadre du prochain plan stratégique.

Prenant appui sur la session précédente qui avait eu lieu à Mexico, la session du CCPM tenue à San Juan, à Porto Rico, a mis l'accent sur les approches communautaires en matière de résilience aux catastrophes et a présenté les expériences vécues par des personnes dans des villes, des communautés côtières éloignées et des nations autochtones qui ont fait face à des urgences climatiques, ainsi que leurs efforts pour renforcer leur résilience aux catastrophes. La tribune a mis en évidence le lien entre la durabilité de l'environnement et les démarches dirigées par les citoyens pour réagir aux impacts des urgences climatiques. À la suite du dialogue avec les participants et les spécialistes invités, le CCPM a publié l'avis au Conseil n° 19-03, dans lequel il recommandait au Conseil de sélectionner, financer et annoncer des projets communautaires de production d'énergie renouvelable et de lancer une étude spéciale afin notamment de comprendre le lien entre la résilience culturelle et la préparation communautaire aux catastrophes.

La page <http://www.cec.org/jpac> offre de plus amples renseignements à ce sujet.

4.3.2. Connaissances écologiques traditionnelles

Le Conseil a constitué le Groupe de spécialistes sur les connaissances écologiques traditionnelles (CET) en 2015 afin qu'il formule des avis et des recommandations sur les possibilités d'intégrer ces connaissances aux travaux de la CCE. Tout au long de 2019, les membres du Groupe de spécialistes des CET ont participé activement aux sessions du CCPM et du Conseil qui ont eu lieu à Mexico, ainsi qu'à la tribune publique du CCPM à San Juan, à Porto Rico. Dans le cadre des sessions tenues à Mexico, ils ont exprimé leur gratitude pour l'intégration des peuples autochtones et de leur vision du monde au programme environnemental trilatéral de la CCE. Ils ont souligné que la CCE devait adopter une approche fondée sur des principes et élaborer un modèle global qui réponde aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Ils ont mentionné que le Groupe de spécialistes des CET doit, essentiellement, appuyer la CCE dans le cadre de son travail visant à améliorer les conditions au sein des communautés vulnérables et promouvoir des solutions locales. Ils ont également souligné qu'en favorisant l'autodétermination des peuples autochtones, nous assurons l'accès futur aux CET, dont nous pouvons tous profiter. À la suite de leur participation à la réunion du CCPM tenue à Porto Rico, ils ont formulé des recommandations portant sur les aspects suivants : 1) la résilience communautaire consiste à réagir à la destruction de la Terre mère, et la présence et la participation des peuples autochtones peuvent être importantes sur le plan de la préparation et de la réaction aux catastrophes naturelles extrêmes. 2) La sécurité alimentaire et de l'eau sont des aspects clés de la résilience aux catastrophes. Les méthodes traditionnelles et les solutions communautaires sont plus efficaces à l'échelon local. 3) Les communautés doivent être formées et soutenues de manière proactive pour créer les infrastructures qui rendent disponibles l'information nécessaire, les soins médicaux d'urgence et les services de gestion de l'eau en cas d'urgence, et aborder les questions

immédiates de sécurité alimentaire et la gestion des feux de forêt. Les peuples et les communautés autochtones veulent non seulement s'appuyer sur leurs connaissances traditionnelles et leurs façons de faire progresser leurs économies autonomes, mais aussi pouvoir les adapter.

4.3.3. Favoriser la participation et le leadership des jeunes

La performance de l'Amérique du Nord en matière de développement durable et de création d'emplois a des répercussions notables sur les jeunes, eux qui sont souvent les moteurs de l'innovation sociale et environnementale, tout comme les décideurs de demain. En mai, la CCE a annoncé les noms des gagnants du troisième Défi Innovation jeunesse, dans le cadre duquel près de 150 idées ont été évaluées. Le comité d'évaluation du Défi a choisi neuf demi-finalistes et le Conseil de la CCE a désigné trois gagnants.

Les membres fondateurs du Réseau nord-américain pour l'écoinnovation ont proposé la désignation de jeunes ambassadeurs pour cibler des initiatives, des possibilités et des activités qui pourront recevoir l'appui du Réseau. Ces ambassadeurs, jeunes chefs de file et étudiants exceptionnels, qui possèdent une expertise et un intérêt dans les domaines de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de la durabilité, participeront concrètement aux activités du Réseau nord-américain pour l'écoinnovation.

4.3.4. Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement

Dans le but de promouvoir le partage des responsabilités à l'égard de l'environnement et de son intendance, le Conseil a établi le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE).

En novembre, à la suite du processus de demande de subventions et de sélection coordonné par le Secrétariat, le Conseil de la CCE a annoncé les noms de onze bénéficiaires, choisis par le comité de sélection du PNAACE parmi plus de 200 propositions présentées dans le cadre du programme de subventions, notamment des propositions d'organismes communautaires de partout en Amérique du Nord. Les travaux relatifs aux projets sélectionnés ont commencé en novembre.

Les projets retenus répondent aux objectifs stratégiques du Conseil pour le programme, à savoir soutenir des initiatives environnementales modèles qui permettront d'établir des partenariats à long terme et de promouvoir des responsabilités et une intendance environnementales partagées. Chaque projet sélectionné suppose une participation active de la population, met l'accent sur la promotion des partenariats, est assorti d'un solide plan de mise en œuvre et vise des objectifs mesurables pouvant être atteints durant le cycle de vie du projet.

Pour en savoir plus au sujet du PNAACE, consultez le site www.cec.org/fr/our-work/napeca.

4.4. Budget de 2019

Commission de coopération environnementale
Budget de 2019
(tous les montants sont en dollars canadiens)

RECETTES	2019	%
Contributions des Parties (Contributions de 2019 : 7 650 000 \$US, taux de change à 1,34 \$US/\$ CA)	10 234 935	
Fonds excédentaires des années antérieures	1 806 165	
RECETTES TOTALES	12 041 100	(voir la note 1)
DÉPENSES	Budget préliminaire de 2019	
<u>LIVRABLES</u>		
Projets de coopération	1 919 000	
Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE)	1 500 000	
Communications sur les questions d'application (articles 14 et 15)	150 000	
Communications et sensibilisation	160 000	
Rapports indépendants (article 13)	0	
Suivi des rejets et transferts de polluants en Amérique du Nord (RRTP)	65 000	
Mesure du rendement et rapports	50 000	
Plateformes interactives de la CCE	75 000	
	3 919 000	33 %
<u>SOUTIEN INSTITUTIONNEL ET ENTRETIEN</u>		
Soutien au Conseil	270 000	
Soutien au CCPM	270 000	
Soutien au Groupe de spécialistes des CET	30 000	
Gestion de l'information environnementale de la CCE	50 000	
Plans stratégiques et de transition	100 000	
Transition organisationnelle	1 806 165	
	2 526 165	21 %
<u>ADMINISTRATION ET GESTION</u>		
Salaires, avantages sociaux et perfectionnement professionnel	2 760 000	
Charges d'exploitation	610 000	
Soutien administratif externe	280 000	
Réinstallation/Orientation, recrutement	150 000	
Bureau du directeur exécutif	50 000	
	3 850 000	32 %
Fonds de prévoyance	1 745 935	14 %
DÉPENSES TOTALES	12 041 100	100 %

Note 1 : Le montant des recettes se fonde sur celui prescrit par la résolution du Conseil n° 19-01, soit 9 000 000 \$US au taux de change de la Banque du Canada en vigueur le 15 décembre 2018.

5. ANNEXE I – DÉCLARATION DU CONSEIL DE 2019, À MEXICO

Mexico, Mexique, le 25 juin 2019 — Au cours des vingt-cinq dernières années, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis, en collaboration avec les membres de la société civile de l'Amérique du Nord, ont travaillé de concert dans le cadre de la Commission de coopération environnementale (CCE) afin de promouvoir nos priorités communes en matière d'environnement. Mise sur pied en 1994 en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), la CCE constitue une tribune novatrice et fertile dans un cadre de coopération trilatérale qui donne lieu à la participation des gouvernements, des communautés locales et autochtones, des universités, du secteur privé et de la jeunesse, en vue de conserver, de protéger et d'améliorer l'environnement nord-américain alors qu'on assiste à un élargissement des échanges commerciaux.

D'Oklahoma City à Mexico

En cette année marquant le 25^e anniversaire de la CCE, nous mettons en œuvre des projets relatifs aux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes et les centres d'innovation que nous avons annoncés lors de notre session ordinaire de 2018 tenue à Oklahoma City. Ces projets visent à améliorer notre degré de préparation, d'intervention et de résilience à l'égard de ces phénomènes extrêmes, et ce, en renforçant nos capacités d'exercer une surveillance des sécheresses, des feux de forêt et de la fumée qu'ils dégagent, de détecter ces feux à distance et d'établir le coût des inondations. Nous avons également constitué le Réseau nord-américain pour l'écoinnovation afin de fournir les connaissances, les ressources et les outils nécessaires aux jeunes et aux collectivités pour qu'ils fassent preuve de leadership dans les domaines de l'innovation, de l'entrepreneuriat et du développement durable.

Aujourd'hui, notre tribune publique offre aux spécialistes des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du secteur privé, ainsi qu'aux membres du grand public, un lieu fertile en discussions sur « l'économie circulaire et l'efficacité ». Nous avons examiné les synergies et les possibilités de conjuguer les efforts déployés sur les plans national et régional et les activités réalisées au sein de la société civile et du secteur privé en vue d'obtenir des résultats constructifs à l'égard des déchets marins, du gaspillage et des déchets alimentaires ainsi que de leurs répercussions sur l'environnement, les écosystèmes, le climat et l'économie.

Plan opérationnel de la CCE pour 2019 et 2020

Nous sommes heureux d'avoir achevé la mise en œuvre de notre Plan opérationnel pour 2017 et 2018, et d'annoncer la publication de celui des deux prochaines années. Au cours des deux dernières années, nous avons entrepris des démarches trilatérales visant à réduire les déchets marins dans des bassins hydrographiques communs, notamment en pilotant les efforts déployés dans le bassin de la mer des Salish, à la frontière américano-canadienne, et dans le bassin du fleuve Tijuana, à la frontière américano-mexicaine. Nous avons en outre fourni des outils aux chaînes d'approvisionnement des usines de fabrication de produits chimiques et de construction automobile afin qu'elles puissent gérer leur consommation d'énergie, diminuer leurs coûts et réduire toutes les émissions, dont celles de gaz à effet de serre, et améliorer ainsi leur compétitivité et la santé du public. Nous avons élaboré des lignes directrices volontaires et des outils pour que les chaînes d'approvisionnement alimentaire et les consommateurs puissent mesurer et réduire le plus possible les déchets alimentaires de façon à optimiser le potentiel

économique et la durabilité de ces activités, ainsi que leurs effets bénéfiques sur le climat. Tablant sur ces réussites, notre nouveau Plan opérationnel vise à poursuivre le renforcement de nos capacités dans ces domaines clés, de même qu'à l'égard de la gestion et du transfert des déchets dangereux, des aires marines protégées, des pollinisateurs, des écosystèmes, de la résilience aux conditions météorologiques et climatiques et des connaissances écologiques traditionnelles. Nos travaux réalisés à l'échelle continentale relativement aux déchets marins et aux phénomènes climatiques extrêmes permettent de recueillir de l'information utile qui peut également servir à appuyer les efforts déployés au sein d'autres tribunes telles que le Groupe des 20.

Innovation, entrepreneuriat et partenariats chez les jeunes dans une optique de croissance verte

Nous avons réalisé la troisième édition du Défi Innovation jeunesse destinée à promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation chez les jeunes afin de favoriser le développement durable. Nous sommes fiers de soutenir les projets gagnants, lesquels ont porté sur la transformation de déchets en matériaux durables afin de remplacer des blocs de maçonnerie et des éléments de mobilier, sur la transformation de déchets organiques en nourriture de qualité pour les animaux, ainsi que sur l'utilisation de robots afin de recourir à la lumière ultraviolette pour remplacer les pesticides dans les fraisières.

Engagement des intervenants et action communautaire

Nous sommes reconnaissants de la précieuse contribution du Comité consultatif public mixte (CCPM) de même que de son engagement permanent à l'égard de la société civile, car ils alimentent nos travaux visant à renforcer les communautés et à les rendre plus résilientes aux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes. Nous poursuivons également nos activités destinées à donner les moyens à la société civile ainsi qu'aux communautés locales et autochtones de pouvoir contribuer à résoudre les questions liées à la durabilité, en consacrant des ressources à la reconduction du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE), lequel vise à soutenir les projets d'action communautaire à l'échelle locale. Les intervenants continuent de miser sur le processus de communications sur les questions d'application des lois (SEM, selon l'acronyme anglais), car la CCE a reçu l'an dernier cinq communications visant à promouvoir l'application efficace des lois et des règlements de l'environnement dans nos trois pays.

Envisager l'avenir

Au moment de clore la célébration du 25^e anniversaire de la CCE, nous sommes fiers qu'elle ait été la première tribune trilatérale à promouvoir la collaboration en matière de protection de l'environnement en Amérique du Nord. Nous réfléchissons à l'avenir et au renouvellement de notre collaboration constante, et nous partageons la même optique quant à la manière dont cette tribune doit continuer à faire progresser l'application des priorités sur les plans commercial et environnemental, tout en renforçant la protection des écosystèmes et de l'environnement, et en favorisant l'innovation et les partenariats en vue d'une croissance durable. En terminant, nous tenons à remercier César Rafael Chávez de sa précieuse contribution et de l'engagement dont il a fait preuve au cours de ses trois années à la direction du Secrétariat de la CCE.

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain au Canada.